

JA  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 84-284 du 12 Juillet 1984

portant nomination des Membres et du  
Président du Conseil d'Administration  
de l'Office Béninois du Cinéma (O.BE.CI).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982, régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;

VU le décret N° 84-110 du 28 Février 1984 portant approbation des statuts de l'Office Béninois du Cinéma ;

SUR proposition du Ministre de l'Information et de la Propagande,

LE Conseil Exécutif National Entendu en sa séance du 4 Juillet 1984,

D E C R E T E :

Article 1er. - Sont nommés Membres du Conseil d'Administration de l'Office Béninois du Cinéma (OBECI), les personnes ci-après désignées :

Camarades : -Aristide BOKO-ASSOGBA : Représentant du Ministre de l'Information et de la Propagande ;

-Nestor HOUETON : Représentant du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique ;

-Richard ADJAHO : Représentant du Ministre des Finances ;

- Véronique AHOYO : Représentant du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;

-Cassien AGBOTON : Représentant du Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie ;

.../...

-Innocent FABOUMY : Représentant du Ministre du Commerce ;

-Lucien AHOUANSOU }  
-Pascal LIGAN } Représentants du Comité de Défense de la  
Révolution de l'Office Béninois du Cinéma ;

-Issifou SIDI )  
-Joseph SOGLO ) Représentants du Syndicat  
-Lafia B. ZIME )

-Jacques BEHANZIN : Représentant des Cinéastes et Techniciens de la Télévision ;

-Adrien L. ACCROMBESSY : Représentant de la Corporation des Exploitants Privés de Cinéma.

Article 2. - Le Camarade Aristide BOKO-ASSOGBA est nommé Président du Conseil d'Administration de l'Office Béninois du Cinéma.

Article 3. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 12 Juillet 1984

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Information et  
de la Propagande,

  
Amidou BABA-MOUSSA

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 MIP 4 Autres  
Ministères 21 SGCEN 4 SPDE 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE et ses Sections 4  
DCCT-Gde Chanc-ONEPI 3 Membres du CA/OBECI 13 OBECI 4 CCIB 2 UNB-  
FASJEP-BN-DAN 8 JORPB 1.